



Procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2016

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 23 juin 2016 à l'École française de Rome, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (14)

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par Mme Nathalie ROQUES ;
- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Philippe LEVILLAIN (procuration à M. André VAUCHEZ) ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études à l'EPHE ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. Pascal MARTY ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- M. Stéphane GIOANNI, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, représentée par Mme Maëlle SERGHERAERT ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à M. Stéphane GIOANNI) ;
- Mme Éloïse LETELLIER-TAILLEFER, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
- Mme Diane BRAMI, responsable de la coopération internationale, CNRS ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications à l'EFR ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études, EFR ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Nomination de l'agent comptable de l'EFR au 1^{er} septembre 2016 ;
4. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) ;
5. Proposition de revalorisation de la valeur locative des logements de fonction (place Farnèse et place Navone) ;
6. Mutualisation du poste de responsable des publications avec la Casa de Velázquez à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
7. Nouveau règlement intérieur de la bibliothèque ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification du sigle du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI). La modification est à apporter de la même manière au procès-verbal du conseil scientifique du 24 mars 2016.

2. Informations de la directrice

Sont évoquées les affectations des membres de l'EFR à l'issue de la 3^{ème} année. En juin 2016, huit membres de 3^{ème} année et deux de 2^{ème} année quittent l'EFR, soit un total de dix personnes. En section Antiquité, Clément Chillet a obtenu un poste de maître de conférences en histoire romaine à l'université de Grenoble ; Mathilde Carrive occupera le poste de chargé de recherche du CNRS mis à disposition de l'EFR ; Anne-Florence Baroni est en attente de résultat pour un poste d'ATER [*ndlr : depuis lors A.F Baroni a réintégré l'enseignement de second degré*]. En section Moyen Âge, Cédric Quartier a obtenu une année de post-doctorat à Florence (Villa i Tatti, qui dépend de l'université d'Harvard) ; H. Morvan a obtenu un poste de maître de conférences en histoire de l'art médiéval à Bordeaux. Ainsi, Pierre Chambert-Protat, second sur la liste complémentaire, est nommé membre de l'EFR, Solal Abélès (classé premier sur cette même liste) ayant obtenu un poste de cinq ans au Luxembourg. La soutenance de thèse de Pierre Chambert-Protat est prévue pour septembre 2016. En section moderne et contemporaine, M. Gasperoni a obtenu un poste de chargé de recherches au Centre Roland Mousnier à Paris ; Marie Lezowski a obtenu un poste de maître de conférence à Angers ; Laurent Tatarenko est en attente du résultat pour une éventuelle nomination sur un poste d'attaché de coopération près l'Ambassade de France en Ukraine [*ndlr : cette procédure n'a pas abouti, L. Tatarenko a pris une disponibilité pour suivre conjoint*] ; Céline Torrisi n'avait pas sollicité un poste en 3^{ème} année, en prévision de son recrutement à la Cour constitutionnelle italienne. Pierre Thévenin est en attente du résultat pour un post-doctorat au sein d'une ERC basée à l'IEP de Paris [*ndlr : il a obtenu ce poste*]. Il cumulera ce post-doctorat avec un poste d'assistant de justice en temps partiel. Benoît Schmitz (sortie 2014) a été renouvelé sur un poste d'ATER à mi-temps à l'ENS de Paris.

Le président du conseil scientifique commente ce résumé : ce sont de bons résultats, avec une diversité de débouchés intéressante. Pour compléter le point sur les membres, la directrice de l'EFR

indique qu'elle devait une information statistique, comme promis lors du conseil de mars 2016, en rapport avec le projet éventuel de limitation dans les conditions de recrutement des membres. Si la règle des cinq années au maximum après soutenance du doctorat pour pouvoir se présenter avait été appliquée, 15 candidats n'auraient pas été retenus pour concourir. Le conseil scientifique de novembre 2016 aura à se prononcer sur ce critère de recrutement alors même que le CA votera sur le nombre de poste à pourvoir pour l'année universitaire 2017-2018.

La directrice de l'EFR passe à l'information sur l'accueil d'un chercheur sous contrat doctoral. Cette année, le recrutement a été entièrement géré par les EFE. Sur 30 dossiers reçus, 28 étaient recevables. La sélectivité a largement été améliorée au cours des trois dernières années et le niveau des dossiers était excellent cette année. On rappellera qu'en 2011, le concours avait été infructueux faute de bons candidats. Serena Galasso a été retenue. Elle effectuera une thèse en histoire médiévale à l'EHESS. Pour ce qui est du contrat doctoral financé par Aix-Marseille Université (AMU) dans le cadre d'un partenariat avec l'EFR, les résultats sont en attente de la concertation prochaine avec AMU [*ndlr, le contrat a été attribué d'un commun accord entre le collège doctoral et l'ED 355 d'AMU d'une part, l'EFR de l'autre, à Blanche Lacoste, qui entreprend une thèse en ethnomusicologie*]. Par ailleurs, cette année pour la première fois, le LabexMed d'AMU financera un an de post-doctorat « outgoing » en partenariat avec les EFE de Méditerranée. [*ndrl : le choix du conseil scientifique du LabexMed, qui a examiné les dossiers ayant reçu un avis favorable de l'EFR, s'est porté sur Frédéric Mège, pour un projet en archéologie portant sur la pierre à Mégara Hyblaea au cours de l'antiquité*].

Une autre information concerne la signature du tableau de gestion des archives de l'École française de Rome le 13 juin 2016 avec le directeur des archives nationales de France, représenté par Fabien Opperman, responsable de la mission archives au MESR. Cette feuille de route, élaborée par Emmanuel Turquin, archiviste de l'EFR, a été mise au point avec Clément Pieyre, responsable de la bibliothèque de l'EFR et ancien élève de l'École nationale des Chartes. Le versement des premières archives débutera en 2018. La directrice se félicite de cette décision, qui met l'EFR en conformité avec la législation en matière de conservation des archives et qui contribuera, à terme, à enrichir l'histoire de la diplomatie culturelle française.

Par ailleurs, la directrice de l'EFR fait état des difficultés de recettes du bar attenantes au bâtiment de place Navone, avec lequel un contrat d'occupation du sol a été passé. Il est demandé à l'institution de baisser le montant du loyer [*ndrl : les propriétaires ont accepté de remettre les négociations à l'automne, après un bilan des recettes du bar durant la saison estivale*].

Enfin, la directrice fait part au conseil d'administration de la nomination de Pierre Savy, maître de conférences à l'Université de Paris-Est-Marne la Vallée, sur le poste de directeur des études pour la section Moyen Âge, en remplacement de Stéphane Gioanni, à compter du 1^{er} septembre 2016. Ce dernier deviendra à cette date professeur à l'université de Lyon 2. CV exprime toute sa reconnaissance à l'égard du travail d'excellence accompli par monsieur Gioanni à la tête de la section et son admiration pour son rayonnement tant intellectuel qu'humain.

3. Nomination de l'agent comptable de l'EFR au 1^{er} septembre 2016

Dix candidats ont été sélectionnés et auditionnés par une commission composée de la directrice de l'EFR, l'actuel agent comptable, l'agent comptable de l'Académie de France à Rome, et de la responsable administrative. Quatre candidats ont été classés : Monique Zimmermann, actuellement agent comptable à la Comédie-Française, a été retenue pour occuper le poste.

La directrice de l'EFR remercie vivement, après que le président du CA lui-même l'avait fait en ouverture de séance, Jean Louis Pesenti pour sa collaboration, son investissement dans l'institution,

sa disponibilité, son attention aux autres et la clarté de ses explications dans un domaine relevant d'une certaine technicité. Jean Louis Pesenti occupera à compter du 1^{er} septembre 2016 les fonctions de directeur administratif et financier au lycée français de Marrakech.

4. Contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)

Le CIBC a été présenté pour la première fois en 2013. Après le passage de la comptabilité en mode GBCP au 1^{er} janvier 2016 qui représente la mise en œuvre du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique, ce document est mis à jour et présenté au conseil d'administration. Un nouveau logiciel a été mis en place par la société AGE pour accompagner cette réforme.

Par ailleurs, l'agent comptable de l'EFR informe le conseil d'administration d'une opération de déstockage effectuée au cours du premier trimestre 2016 auprès des institutions scientifiques et des bibliothèques. Le chargé de diffusion informe le conseil d'administration que l'EFR génère de moins en moins de stocks (vente, pilon...).

Le président du conseil d'administration s'enquiert de l'éventuelle attribution de crédits européens. L'EFR accueille en effet un chercheur au titre d'une bourse Marie Curie. Par ailleurs, à compter du 1^{er} septembre 2016, 950 000 euros de recettes fléchées seront versés par l'ERC au titre du projet Performart, porté par Anne-Madeleine Goulet. Les crédits européens supportent principalement les salaires des chercheurs.

La représentante du ministère félicite Jean Louis Pesenti pour le travail fructueux, notamment avec la cellule budgétaire.

5. Proposition de revalorisation de la valeur locative des logements de fonction (place Farnèse et place Navone)

La revalorisation du logement de fonction place Farnèse fait suite à la revalorisation décidée par l'ambassadrice et communiquée dans une lettre en date du 12 janvier 2015.

Pour le logement de la place Navone, la valeur locative est fixée sur décision du conseil d'administration. Il est proposé de faire passer cette valeur locative à 1600 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la revalorisation de la valeur locative du logement de fonction de place Navone et prend acte de la revalorisation de la valeur locative du logement de fonction place Farnèse.

6. Mutualisation du poste de responsable des publications avec la Casa de Velázquez à compter du 1^{er} septembre 2016

La directrice de l'EFR et le directeur de la Casa de Velázquez ont découvert des similitudes dans l'organisation des publications de leurs institutions respectives. La fonction publication est un domaine où certaines EFE auraient intérêt à mutualiser leurs ressources. Il est ainsi proposé que le responsable des publications soit affecté à mi-temps à la Casa de Velázquez, ce pour une période d'essai de 24 mois. Il est convenu qu'il se rende à Madrid une semaine par mois.

La représentante du ministère se dit très favorable à cette expérimentation.

L'autorisation est donnée par le conseil d'administration pour poursuivre les négociations avec la Casa de Velázquez en vue d'élaborer une convention, à ratifier dans un conseil ultérieur.

7. Nouveau règlement intérieur de la bibliothèque

Le premier règlement intérieur avait été présenté en juin 2014. Cette version mise à jour concilie l'exigence d'ouverture d'une grande bibliothèque de recherche (instructions du ministère) et le nouveau protocole de sécurité édicté par l'ambassade au cours du premier semestre 2016.

La proposition de nouveau règlement intérieur est accompagnée de deux documents : des annexes révisées et un nouveau formulaire d'inscription.

On constate un changement significatif dans la procédure d'inscription des lecteurs de la bibliothèque : du fait de l'accès restreint au palais Farnèse, elle se fait désormais sur rendez-vous. Les données d'identité recueillies pour chaque nouveau lecteur doivent être impérativement transmises à l'accueil et au service de sécurité de l'ambassade. Le nouveau règlement intérieur le précise.

Une remarque est faite par François Gasnault pour éviter toute fausse interprétation. À l'exception des membres, des boursiers et des chercheurs résidents, aucun lecteur n'a de place attribuée dans les locaux de la bibliothèque.

Enfin, le règlement intérieur mentionne des sanctions en cas de défaut de bonne conduite de la part d'un lecteur. Ces sanctions ne sont toutefois pas précisées. En règle générale, elles vont de la suspension temporaire de la carte à l'exclusion définitive.

André Vauchez s'enquiert du portique antivol. Clément Pieyre répond que le changement du portique est prévu dans le cadre du projet RFID. Des travaux doivent avoir lieu au préalable en concertation avec l'ambassade.

La représentante du ministère propose un ajout dans la partie « lecteurs et personnels », « ...proscrit, et seront également sanctionnés. »

La représentante des membres indique que la mise à disposition du scanner a été très bénéfique : elle retransmet au conseil d'administration la satisfaction des lecteurs. Elle demande s'il est possible de prévoir un endroit à la bibliothèque pour faire des photos. Clément Pieyre indique que lorsque le nouveau contrôle d'accès des lecteurs (projet RFID) sera opérationnel, l'accueil des lecteurs pourra être déplacé dans le sas. Une place sera ainsi libérée à côté du scanner, l'espace situé entre la Grande galerie et la Salle des nouveautés pourra ainsi être dédié à la reproduction des documents, près du *banco*.

Le règlement intérieur de la bibliothèque est adopté à l'unanimité.

8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les accords et conventions sont approuvés à l'unanimité.

9. Questions diverses

Aucune question n'est posée.

Il est indiqué que le prochain conseil d'administration aura lieu le 24 novembre 2016 à Paris.

La séance est close à 16h40.